

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 20 FÉVRIER 2025

Délibération n° 2025.02

OBJET : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en difficulté (RASED) Circonscription Lyon Vaise Tassin - Convention de partenariat pour les années scolaires 2024 à 2027

MEMBRES PRÉSENTS : Clémence ATTANASIO, Martine BERNIER, Françoise BOUVIER, Anne CALENDRAS, Jean-Ludovic CHEVIAKOFF, Thierry COUDEL, Didier CRETENET, Céline CUCUMEL, Joffrey DUPOIZAT, Xavier FAYOLLE, Jean-Yves MARTIN, Florence MATEO SUPPLISSON, Martin MAVOUNGOU, Elise MICHALLET, Martine PEREZ, Pierre REBOURG, Joëlle ROCHE, Dominique SINAY, Carole SCHIEPAN, Anne-Sophie SUCHEL-JAMBON, Serge VIGNON.

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Séverine ANSELME	pouvoir donné à	Dominique SINAY
Jean-Pierre COCHARD	pouvoir donné à	Serge VIGNON
Marine EVRARD	pouvoir donné à	Didier CRETENET
Pascal GUCHER	pouvoir donné à	Jean-Yves MARTIN
Myriam MAZARD	pouvoir donné à	Joffrey DUPOIZAT

MEMBRES ABSENTS : Raphaël RAY

SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Xavier FAYOLLE et David DESJARDINS, Directeur Général des Service, en tant que secrétaire auxiliaire

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du Conseil Municipal et L.2122-21 et L.2122-22 relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la commune sous le contrôle du Conseil Municipal,

VU le Code de la commande publique,

CONSIDÉRANT que Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) est un dispositif ressource de l'Education Nationale dont la mission est l'aide aux élèves en difficulté de la petite section au Cm2. Ces professionnels du RASED contribuent, en liaison avec les parents et les enseignants à prévenir, à réduire les difficultés éprouvées par les élèves dans l'apprentissage ou l'adaptation à l'école. Il a également pour mission d'aider l'école à accueillir les enfants en situation de handicap.

CONSIDÉRANT la nécessité de définir la participation des communes de Tassin la Demi-Lune, Charbonnières-les-bains, Saint-Genis-les-Ollières aux frais de fonctionnement du RASED pour les années scolaires 2024 à 2027. Cette participation de 1000 € par an est proratisée en fonction du nombre d'élèves scolarisés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE la signature de la convention de partenariat pour les années scolaires 2024 à 2027 concernant le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en difficulté (RASED) pour la Circonscription Lyon Vaise Tassin.**
- **DIT que la somme correspondante sera inscrite au budget de la commune.**

Résultat du vote : UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 21/02/2025

Saint-Genis-les-Ollières, le 20 février 2025.

**Le Maire,
Didier CRETENET,**



**Le secrétaire de séance,
Xavier FAYOLLE**

